



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2019
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquante-deuxième session
Vienne, 8-19 juillet 2019

Présence régionale de la CNUDCI

Note du secrétariat

Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique

1. Depuis la cinquante et unième session de la Commission, le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique a mené ses activités conformément aux lignes d'action prioritaires recensées dans le cadre stratégique du secrétariat de la CNUDCI pour les activités d'assistance technique (A/66/17, par. 255 et A/CN.9/724, par. 10 à 48), ainsi qu'au mandat spécifique qui lui a été confié, à savoir : a) soutenir les initiatives prises par les secteurs public et privé et la société civile pour améliorer les échanges internationaux et le développement en favorisant la sécurité des opérations commerciales internationales par la diffusion des normes et règles commerciales internationales, en particulier celles élaborées par la CNUDCI ; b) fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique aux États de la région, aux organisations internationales et régionales et aux banques de développement ; c) nouer des partenariats et des alliances à vocation régionale en matière de droit commercial international, y compris avec d'autres fonds, programmes et institutions spécialisés pertinents des Nations Unies, et participer à ce type de partenariats et d'alliances ; d) améliorer l'information, les connaissances et les statistiques par le biais de réunions d'information, d'ateliers, de séminaires, de publications, des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication, y compris dans les langues régionales ; et e) assurer la communication entre les États et la CNUDCI pour les activités de la Commission qui ne sont pas de nature législative.

Promotion de l'adoption universelle des instruments de la CNUDCI

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 4, 5, 8, 9, 10, 16 et 17

2. Au cours de la période considérée, le Centre régional a continué d'assurer l'organisation des activités phares décrites ci-après afin de mieux faire connaître les textes de la CNUDCI et d'en promouvoir la compréhension, l'adoption et l'utilisation efficaces, et de donner régulièrement aux acteurs régionaux l'occasion d'apporter des contributions de fond aux travaux législatifs actuels de la CNUDCI ainsi qu'à ceux qu'elle pourrait mener dans l'avenir :



Forum de la CNUDCI sur le droit commercial

a) La quatrième édition du Forum de la CNUDCI sur le droit commercial s'est tenue à Incheon (République de Corée) du 10 au 12 septembre 2018. Organisée conjointement avec le Ministère coréen de la justice, l'Institut coréen de recherche législative, le Conseil coréen pour l'arbitrage commercial et la ville d'Incheon, elle a couvert l'ensemble des sujets traités par la CNUDCI, mettant l'accent sur les dernières tendances observées en ce qui concernait l'élaboration de normes commerciales internationales relatives au commerce électronique, aux MPME, aux sûretés mobilières et à l'insolvabilité. Le Forum, qui se composait de trois ateliers, a rassemblé au total 241 participants, dont 25 animateurs et orateurs, en provenance de 59 pays ;

b) La première Réunion régionale intersessions sur la réforme du RDIE s'est également tenue dans le cadre du Forum sur le droit commercial. Elle consistait en l'enchaînement d'une conférence d'une journée destinée à offrir des perspectives régionales sur la réforme du RDIE et d'une demi-journée de tables rondes. La conférence avait pour objet de sensibiliser la région Asie-Pacifique aux travaux menés actuellement par le Groupe de travail III et de fournir un cadre de réflexion sur l'expérience de la région en matière de RDIE, de façon à enrichir les débats du Groupe. Les tables rondes visaient à offrir aux représentants des gouvernements de la région une tribune qui leur permette de contribuer aux discussions en cours au sein du Groupe. La Réunion régionale intersessions a rassemblé au total 191 participants, qui comprenaient des responsables gouvernementaux de 34 États et des représentants du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), de la Commission européenne et de la Cour permanente d'arbitrage (CPA), ainsi que de plusieurs organisations non gouvernementales.

Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges

c) La Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges, dont la septième édition s'est tenue à Séoul les 5 et 6 novembre 2018, est une conférence régionale annuelle, organisée conjointement avec le Ministère coréen de la justice, le Conseil coréen pour l'arbitrage commercial, le Centre de Séoul pour le règlement des litiges internationaux et la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI). S'adressant aux responsables, experts, praticiens, chercheurs, universitaires et représentants de centres d'arbitrage, elle vise à offrir un cadre régional pour débattre de questions législatives de portée mondiale et à promouvoir les normes de la CNUDCI en matière de règlement des différends. En 2018, la Conférence a rassemblé plus de 250 orateurs et participants provenant de 40 pays. Placée sous le thème de l'innovation pour l'avenir du règlement des litiges, elle a permis de se pencher sur les problèmes rencontrés par les institutions arbitrales et leurs utilisateurs, d'examiner les procédures d'arbitrage accélérées et le Protocole de Séoul sur la visioconférence, d'envisager les réformes possibles du RDIE, et de mener un débat approfondi sur les cadres de médiation. Elle comprenait également une manifestation parallèle consacrée à des points de situation par pays sur la réforme du droit de l'arbitrage et l'influence des textes de la CNUDCI en la matière, à laquelle ont participé des représentants du Cambodge, des Fidji, de la Mongolie, du Myanmar, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République de Corée et de la République démocratique populaire lao ;

Journée Asie-Pacifique

d) La Journée CNUDCI Asie-Pacifique, dont la cinquième édition s'est déroulée au dernier trimestre de 2018, a pour objectif de faire connaître les textes de la CNUDCI et d'en promouvoir l'étude, l'examen et l'application, ainsi que de commémorer la création de la CNUDCI. Chaque année, les universités de la région sont invitées à participer aux commémorations en proposant un programme spécial qui peut comprendre aussi bien des exposés que des séminaires sur des thèmes particuliers, ou des conférences publiques. En 2018, le thème proposé était celui du droit commercial international à l'ère numérique, et sept universités de six pays ont pris part aux célébrations, à savoir l'Université nationale de droit de Delhi, l'Université d'Australie-Occidentale, l'Université normale de Beijing, l'Université des Philippines, l'Université nationale de droit de Gujarat, l'Université de Hong Kong et l'Université de Nagoya.

3. Outre les manifestations susmentionnées, diverses manifestations et initiatives que le Centre régional a organisées, ou auxquelles il a participé ou fourni un appui, ont permis de mieux faire connaître les textes de la CNUDCI et d'en promouvoir la compréhension, l'adoption et l'utilisation efficaces par la diffusion des normes et règles commerciales internationales, en particulier de celles élaborées par la CNUDCI :

a) S'agissant du mandat général de la CNUDCI ou de questions transversales, le Centre régional a coorganisé, sur la base d'un appel aux contributions universitaires, deux conférences, l'une avec l'Institut asiatique de droit des affaires, à Singapour (Conférence intitulée « Emergence », 28 juillet 2018), l'autre avec l'Université de Macao, à Macao (Conférence conjointe CNUDCI-Université de Macao, 1^{er} décembre 2018) ;

b) Dans le domaine du règlement des différends, le Centre régional a abordé divers aspects des travaux de la CNUDCI et les tendances internationales d'intérêt lors de nombreuses activités, parmi lesquelles se détache la série de manifestations qu'il a coorganisée avec ses partenaires régionaux pour célébrer le soixantième anniversaire de la Convention de New York et présenter la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, ou Convention de Singapour sur la médiation, comme indiqué ci-après :

i) Fourniture d'un appui institutionnel à la Conférence organisée pour marquer le troisième anniversaire du Centre d'arbitrage international dans les domaines de l'investissement et du commerce (Lahore (Pakistan), 5 mai 2018) ;

ii) Présentation, à la Conférence sur l'arbitrage d'investissement et les opérations transpacifiques de 2018, organisée par l'Association du barreau américain, d'un exposé sur la comparaison entre les règlements d'arbitrage de la CNUDCI et du CIRDI, dans le contexte d'une table ronde sur le choix de la loi (Singapour, 10 et 11 mai 2018) ;

iii) Présentation d'un discours liminaire et d'un exposé relatif au Guide sur la Convention de New York dans le cadre de la Journée sur les modes alternatifs de règlement des litiges en Chine, tenue sous l'égide de la CNUDCI et de la Cour d'arbitrage international de Shenzhen, et du huitième Forum des conseillers juridiques internes de la Chine du Sud, coorganisé par la Cour d'arbitrage international de Shenzhen, avec l'appui du Gouvernement de la République populaire de Chine, et le Département de la justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Shenzhen (Chine), 15 mai 2018) ;

iv) Présentation d'un exposé à la Conférence sur la médiation de 2018 organisée par le Département de la justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Hong Kong (Chine), 18 mai 2018) ;

v) Présentation d'un discours liminaire et d'un exposé relatif aux difficultés et possibilités de mise en place d'un régime harmonisé pour l'exécution des accords de règlement issus de la médiation, lors de la première Conférence

internationale sur les modes alternatifs de règlement des litiges, coorganisée avec le Centre d'arbitrage thaïlandais (Bangkok, 17 et 18 mai 2018) ;

vi) Présentation du Guide sur la Convention de New York à la quatrième Conférence de la CCI sur l'Asie (Hong Kong (Chine), 27 juin 2018) ;

vii) Présentation d'un exposé à l'occasion du Forum sur la coopération juridique dans le cadre de l'initiative « La Ceinture et la Route », organisé par le Ministère chinois des affaires étrangères et la China Law Society (Beijing, 2 et 3 juillet 2018) ;

viii) Fourniture d'un appui institutionnel au Forum annuel sur l'arbitrage de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO), coorganisé par l'AALCO et le Centre asiatique d'arbitrage international (Kuala Lumpur, 21 et 22 juillet 2018) ;

ix) Présentation d'un exposé lors du Sommet chinois sur l'arbitrage de 2018, coorganisé avec la Cour populaire suprême de Chine, le Conseil chinois pour la promotion du commerce international et la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international (CIETAC) (Beijing, 17 septembre 2018) ;

x) Présentation d'un exposé lors du Forum tenu à Hong Kong pour le sixième anniversaire de la Convention de New York, coorganisé avec le Département de la justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Hong Kong (Chine), 20 septembre 2018) ;

xi) Fourniture d'un appui institutionnel à la sixième Conférence sur l'arbitrage international organisée par le Conseil juridique d'Australie (Melbourne (Australie), 17 octobre 2018) ;

xii) Présentation d'un discours liminaire lors de la Journée de l'arbitrage coorganisée par le Centre d'arbitrage thaïlandais et l'Inter-Pacific Bar Association (Bangkok, 6 novembre 2018) ;

xiii) Présentation, à l'aide d'un message vidéo préenregistré, d'un discours liminaire à la deuxième Conférence Asie-Pacifique sur la médiation, coorganisée par la division internationale du Conseil coréen pour l'arbitrage commercial et la Société coréenne d'études sur la médiation (Séoul, 7 novembre 2018) ;

xiv) Présentation d'un exposé sur le règlement des litiges en ligne à la Conférence internationale de l'Institut de recherche en politique judiciaire, coorganisée par ledit Institut et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, avec l'appui de la CNUDCI (Séoul, 4 et 5 décembre 2018) ;

xv) Présentation de remarques liminaires à la deuxième Conférence sur l'arbitrage international dans le Pacifique Sud (Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée, 25 et 26 mars 2019) ;

xvi) Présentation d'un exposé relatif à la Convention de Singapour sur la médiation à la Conférence internationale sur le règlement des différends de 2019, coorganisée avec le Hong Kong Mediation Centre et l'Institut international de règlement des différends et de gestion des risques, en collaboration avec le Département de la justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Hong Kong (Chine), 17 avril 2019). La Conférence a suscité la participation de 872 personnes, dont près de la moitié étaient des femmes ;

c) Dans le domaine du commerce électronique, le Centre régional a continué de promouvoir les textes correspondants de la CNUDCI, à savoir la Convention sur les communications électroniques et la Loi type sur les documents transférables électroniques, dans le cadre de manifestations tenues à Bangkok, Beijing, Guangzhou et Tokyo, comme indiqué ci-après :

i) Présentation, au Forum régional sur le commerce et le développement de 2018, organisé par l'Institut international thaïlandais pour le commerce et le

développement, d'un exposé sur les transformations à mener dans l'optique d'un programme de commerce et de développement innovant en faveur de l'intégration régionale (Bangkok, 2 et 3 juillet 2018) ;

ii) Présentation d'un exposé lors du séminaire consacré au nouveau droit chinois du commerce électronique dans le contexte de l'économie numérique mondiale, organisé par l'Université normale de Beijing (Beijing, 11 décembre 2018) ;

iii) Présentation de la Convention sur les communications électroniques et de la Loi type sur les documents transférables électroniques lors du Sommet sur le commerce électronique organisé par l'Université Jinan (Guangzhou (Chine), 10-13 décembre 2018) ;

iv) Présentation d'un exposé au troisième Colloque universitaire coorganisé par la CNUDCI et l'Institut japonais de droit des affaires (Tokyo, 16 mars 2019) ;

d) Dans le domaine de la passation de marchés et des partenariats public-privé, le Centre régional a continué de promouvoir la Loi type sur la passation des marchés publics et présenté aux parties prenantes régionales le projet de version révisée du Guide législatif sur les partenariats public-privé, participant à des manifestations qui traitaient spécialement de ces sujets, comme indiqué ci-après :

i) Présentation d'un exposé à l'Atelier international sur la passation de marchés publics de 2018, consacré à la participation internationale et à la passation électronique de marchés, et organisé par le Service de la passation des marchés publics de la République de Corée (Ilsan (République de Corée), 26 avril 2018) ;

ii) Présentation d'un exposé à la Conférence sur les partenariats public-privé coorganisée avec le Département de la justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Hong Kong (Chine), 16 et 17 janvier 2019) ;

e) Dans le domaine des sûretés mobilières, le Centre régional a fait la promotion de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières à la Conférence internationale de 2018 intitulée « Ease of Doing Business », organisée par le Ministère coréen de la justice (Séoul, 30 novembre 2018) ;

f) Dans le domaine de la vente de marchandises, le Centre régional s'est attaché à mieux faire connaître et comprendre l'adoption, l'utilisation et l'interprétation uniforme de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (« CVIM »), menant les activités suivantes :

i) Coorganisation, avec les responsables du projet d'intégration de l'Agence des États-Unis pour le développement international et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (projet USAID LUNA II), d'un atelier de renforcement des capacités en République démocratique populaire lao, à l'intention des responsables gouvernementaux, du comité national de rédaction sur la CVIM, des membres de la magistrature, et des utilisateurs finals potentiels de la CVIM (Vientiane, 18 et 19 mars 2019) ;

ii) Coorganisation, avec la division internationale du Conseil coréen pour l'arbitrage commercial et l'Association coréenne pour le droit commercial international, d'un séminaire à l'intention des responsables gouvernementaux, des juges et des membres du public, au sujet de l'adhésion récente de la République populaire démocratique de Corée à la CVIM (Séoul, 13 mai 2019).

4. Le Centre régional a aidé des responsables gouvernementaux, des juristes et des juges des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région à participer à des activités de la CNUDCI. Ainsi, des fonctionnaires maliens ont pu se rendre au Forum sur le droit commercial, et des responsables gouvernementaux de la République démocratique populaire lao, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Cambodge, de la Mongolie, des Fidji et du Myanmar ont pu assister à la Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges.

Assistance technique et renforcement des capacités

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 8, 9, 10 et 16

5. Le Centre régional a également fourni les services de renforcement des capacités et d'assistance technique ci-après aux États de la région Asie-Pacifique, aux organisations internationales et régionales et aux banques de développement ; certaines de ces activités ont été menées en coopération avec différentes institutions, comme indiqué en détail au paragraphe 6 ci-après :

- a) Dans le domaine du règlement des différends :
 - i) Examen de la législation existante ou en projet de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur l'arbitrage et la médiation, et/ou formulation de commentaires à ce sujet ;
 - ii) Présentation d'un exposé sur la Convention de Singapour sur la médiation à l'atelier sur le règlement des différends organisé par le Ministère coréen de la justice en République démocratique populaire lao. Cet atelier a été conçu de manière à renforcer les capacités du pays hôte à mettre en œuvre sa nouvelle loi sur l'arbitrage ;
- b) Dans le domaine du commerce électronique :
 - i) Participation et présentation d'un exposé à l'atelier sur les facteurs économiques, juridiques et institutionnels à prendre en compte pour mettre en place un environnement propice au commerce électronique, tenu dans le cadre du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC). Suivi par des fonctionnaires de niveau intermédiaire et supérieur des ministères et organismes compétents de 11 pays d'Asie centrale, cet atelier avait pour but d'aider les participants à mieux comprendre les difficultés et possibilités de promouvoir le commerce électronique en Asie centrale, ainsi que les meilleures pratiques à suivre en matière juridique, réglementaire et de politique générale pour instaurer un environnement propice au développement du commerce électronique dans la région ;
- c) Dans le domaine du règlement des différends entre investisseurs et États :
 - i) Présentation d'exposés sur le Règlement d'arbitrage, le Règlement sur la transparence, la Convention de Maurice sur la transparence et les travaux du Groupe de travail III, lors d'ateliers tenus au Cambodge (Phnom Penh, 26 septembre 2018), au Vietnam (Hanoï, 28 septembre 2018) et au Myanmar (Yangon, 10 et 11 décembre 2018), organisés par l'Université nationale d'Australie et subventionnés par le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce. Ces ateliers étaient conçus de manière à renforcer l'aptitude des responsables gouvernementaux à négocier des accords internationaux d'investissement.

Coordination et communication

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 8, 9, 10, 16 et 17

6. Dans le prolongement de ses activités systématiques de coordination et de coopération avec les institutions qui œuvrent à la réforme du droit commercial, le Centre régional a, au cours de la période considérée, continué de participer à des partenariats et alliances à vocation régionale qui traitent de droit commercial international, y compris avec d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées pertinents des Nations Unies qui mènent des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans la région, comme décrit ci-après :

a) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : le Centre régional a continué de fournir un appui technique à la CESAP aux fins de la promotion et de la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, notamment en ce qui concerne la Convention sur les communications électroniques ; il a mené, en coordination avec la CESAP, les activités suivantes :

- i) Participation et présentation d'un exposé à la Réunion du Groupe consultatif élargi sur la facilitation du commerce transfrontière dématérialisé du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique (Bangkok, 30 octobre-1^{er} novembre 2018) ;
- ii) Participation et présentation d'un exposé à la sixième Réunion des Groupes de travail juridique et technique sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (Bangkok, 11 mars 2019) ;
- iii) Cinquième réunion du Comité de direction intergouvernemental provisoire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (12 et 13 mars 2019) ;
- iv) Forum sur la numérisation du commerce au service d'une intégration régionale durable (14 et 15 mars 2019) ;

b) Banque asiatique de développement (BAfD) :

- i) Participation et présentation d'un exposé à l'atelier sur les facteurs économiques, juridiques et institutionnels à prendre en compte pour mettre en place un environnement propice au commerce électronique, tenu dans le cadre du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC) (Shanghai (Chine), 6 et 7 décembre 2018) ;
- ii) Présentation de remarques liminaires à la deuxième Conférence sur l'arbitrage international dans le Pacifique Sud au sujet des effets positifs de la réforme de l'arbitrage international sur le développement et des avantages que comporte l'adhésion à la Convention de Singapour sur la médiation pour le Pacifique Sud. Ont participé à la Conférence 170 participants (responsables, décideurs, partenaires du développement, juges, praticiens du droit et représentants du secteur privé) originaires de 16 pays (Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée, 25 et 26 mars 2019) ;

c) Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) :

- i) Participation à l'atelier national indonésien sur l'infrastructure économique et juridique et le règlement des litiges en ligne, coorganisé par le Gouvernement indonésien et les Amis de la présidence sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique (Bogor (Indonésie), 13 juillet 2018) ;
- ii) Participation à l'atelier sur l'élaboration d'un cadre collaboratif pour le règlement des litiges en ligne, organisé par les Amis de la présidence sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique (Osaka, Japon, 8 et 9 novembre 2018) ;
- iii) Participation à distance à l'atelier sur les réformes juridiques visant à faciliter la numérisation du commerce et le financement des chaînes d'approvisionnement, organisé par le Forum financier de l'Asie-Pacifique (Bangkok, 25 janvier 2019) ;

d) Les comités nationaux de coordination de la CNUDCI sont des initiatives privées qui ont pour but de diffuser les normes commerciales internationales et de coordonner les activités de promotion menées au niveau national. Le Centre régional a continué d'appuyer les comités nationaux de coordination de la CNUDCI pour l'Australie et l'Inde ainsi que le Forum mondial sur le droit privé établi au Japon, et poursuit son soutien à la mise en place d'initiatives similaires dans la région. Au cours de la période considérée, il a organisé, conjointement avec le Comité national de coordination pour l'Australie, le cinquième Séminaire annuel CNUDCI-Australie, qui s'est tenu le 10 mai 2019 à Canberra et auquel a été diffusé un message vidéo spécial de la CNUDCI sur les évolutions récentes. Le programme du Séminaire était axé sur des sujets de fond, à savoir l'insolvabilité, les MPME et la vente judiciaire de navires.

7. Le Centre régional a également servi de canal de communication avec les États de la région en ce qui concernait les activités non législatives de la Commission, désignant des points de contact au sein des gouvernements de la région et participant régulièrement à des consultations avec des responsables gouvernementaux.

Nouvelles formalités conventionnelles et incorporation de lois types dans le droit interne

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 9, 10 et 16

8. Au cours de la période considérée, le Centre régional a suivi les progrès réalisés quant à l'adoption des textes de la CNUDCI mentionnés ci-après, tout en aidant les États à y parvenir :

a) Le Bahreïn a été le premier pays à adopter la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques (2017), le 29 novembre 2018 ;

b) La République populaire démocratique de Corée a adhéré à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980), le 27 mars 2019.

Communication

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 4, 16 et 17

9. Pour élargir la portée de son mandat, tant auprès de la communauté d'accueil que des milieux universitaires de la région, le Centre régional a poursuivi son programme national de communication et son programme régional d'enseignement afin d'entretenir un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les acteurs politiques locaux et nationaux, d'autres organisations internationales, les milieux universitaires, les médias et le public sur divers aspects de ses travaux, l'objectif étant de renforcer la coopération et l'aide communautaire, et de mieux faire connaître les activités de la CNUDCI :

a) Pour ce qui est du programme national de communication, le Centre régional a ouvert ses portes à divers visiteurs, notamment à des représentants du Conseil municipal d'Incheon, à des étudiants locaux et à des stagiaires du Ministère coréen de la justice. Des étudiants locaux ont entendu plusieurs exposés sur la CNUDCI et ses travaux, et assisté à diverses manifestations organisées en coordination avec les bureaux de l'ONU en République de Corée ;

b) La participation des milieux universitaires a été encouragée par l'organisation de conférences publiques dans les universités de la région, notamment dans les suivantes : Université normale de Beijing, Université Dongguk, Université nationale d'Incheon, Université de Macao, Université nationale de droit de Delhi et Université d'Australie-Occidentale.

Ressources et financement

10. Pour ce qui est des effectifs, le Centre régional compte un administrateur, un assistant de programme, un assistant d'équipe et deux juristes. Son budget de projet de base permet également le recrutement ponctuel d'experts et de consultants. Au cours de la période considérée, il a accueilli 14 stagiaires. Au vu de la portée de ses travaux, il est souhaitable que le Centre régional soit en mesure d'attirer un large éventail de candidats qui maîtrisent les langues régionales, notamment en provenance de pays qui n'ont pas encore été ou ne sont que rarement représentés dans le programme de stages. Par conséquent, les États et les organisations dotées du statut d'observateur pourraient porter la possibilité de postuler à un stage à la CNUDCI à l'attention des personnes intéressées qui répondent à ces critères spécifiques ; ils pourraient également, dans la mesure où les stages ne sont pas rémunérés, envisager d'accorder des bourses pour aider les candidats les plus qualifiés à participer à un stage au Centre régional.

11. Pour couvrir les dépenses relatives à son fonctionnement et à ses programmes, le Centre régional s'appuie sur la contribution financière annuelle de la ville d'Incheon au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI. Il bénéficie en outre des services de deux juristes détachés à titre gracieux par le Ministère coréen de la justice et le Gouvernement de Hong Kong (Région administrative spéciale de Chine), pour une période qui a été prolongée.

12. La ville d'Incheon, conformément à l'article 13.3 du mémorandum d'accord qu'elle a signé le 18 novembre 2011 avec l'ONU et le Ministère coréen de la justice au sujet du fonctionnement du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique et de la contribution financière à y apporter, a renouvelé pour une période de cinq ans (2017-2021) cette contribution, dont elle a porté le montant annuel à 450 000 dollars des États-Unis.

13. Les nouvelles demandes d'assistance technique devraient accroître l'intérêt suscité par les textes de la CNUDCI dans la région. Cette évolution exigera une augmentation correspondante des ressources disponibles. Les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies, les organisations, les institutions et les personnes intéressées sont vivement encouragés à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI et, s'il y a lieu, aux fins du financement de projets spéciaux, ainsi qu'à aider de toute autre manière le secrétariat de la CNUDCI à mener ses activités d'assistance et de coopération techniques. Pour pouvoir continuer à répondre aux attentes régionales, il va falloir que des États membres, ou des entités publiques et privées intéressées recommandées par des États membres, versent des contributions supplémentaires au Centre régional.
